



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Situation de l'avocate Nasrin Sotoudeh

Question au Gouvernement n° 3317

Texte de la question

SITUATION DE L'AVOCATE NASRIN SOTOUDEH

M. le président. La parole est à M. Rodrigue Kokouendo.

M. Rodrigue Kokouendo. Ma question s'adresse à M. le ministre de l'Europe et des affaires étrangères.

Cela fait plusieurs semaines, quarante jours exactement, que Nasrin Sotoudeh a entamé une grève de la faim. Cette avocate iranienne est détenue depuis 2018 pour avoir défendu, entre autres, des femmes ayant retiré leur voile en public afin de protester contre l'obligation qui leur est faite de le porter.

Hier, nous apprenions que cette militante est entre la vie et la mort. Elle refuse de renoncer à ce qui lui tient à cœur : faire respecter les droits humains. La crise du coronavirus a renforcé sa détermination, mais aussi les disparités entre détenus. Comment cette femme, lauréate du prix Sakharov, décerné à celles et ceux qui luttent chaque jour contre l'oppression, l'injustice et l'intolérance, pouvait-elle renoncer à défendre ses propres droits ? Elle s'exprime aujourd'hui en se laissant mourir de faim, espérant sans doute que ses actes auront plus d'effet que ses dires. (*Applaudissements sur de nombreux bancs.*) Faut-il en arriver là pour faire reconnaître son droit à un procès équitable ? Est-ce là le prix à payer pour avoir osé défendre une parole libre ?

Il s'agit de savoir ce que nous pouvons faire pour sauver Nasrin Sotoudeh, mais aussi Fariba Adelkhah, directrice de recherche au CERI, le Centre de recherches internationales de la Fondation nationale des sciences politiques, toujours détenue en Iran, à Evin. (*Mêmes mouvements.*) La place de cette figure emblématique, indépendante, militante, courageuse, n'est pas dans un service de soins intensifs (*Mêmes mouvements*), ni derrière les barreaux à la suite d'une incarcération injustifiée. Sa place est auprès de celles et ceux qui luttent contre les discriminations, pour leur émancipation.

La France est choquée et profondément attristée par cette nouvelle. Nous, parlementaires, avons dénoncé à plusieurs reprises cette situation que nous qualifions d'inacceptable. Notre respect pour le peuple iranien est immense, de même que notre admiration pour la civilisation perse. Le gouvernement iranien n'aurait que des avantages à adresser un message bienveillant à son peuple, à la France, à l'Europe et au monde.

Monsieur le ministre, Nasrin Sotoudeh est l'une des voix les plus puissantes de l'opposition iranienne. Rester en retrait, ne pas agir, ne ferait que fragiliser la relation que nous entretenons avec l'Iran.

M. le président. Merci, cher collègue.

M. Rodrigue Kokouendo. Quelles sont les actions entreprises pour libérer Nasrin Sotoudeh et Fariba Adelkhah ? (Mmes et MM. les députés se lèvent et applaudissent.)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'Europe et des affaires étrangères.

M. Jean-Yves Le Drian, ministre de l'Europe et des affaires étrangères. Merci, monsieur Kokouendo, de faire applaudir Nasrin Sotoudeh dans cette enceinte ; merci, mesdames et messieurs les députés, d'être solidaires de cette mobilisation.

Nous sommes en effet très inquiets de l'état de santé de Nasrin Sotoudeh, condamnée à trente-huit ans de prison pour avoir fait son métier d'avocate dans les conditions qui viennent d'être expliquées, et désormais hospitalisée en soins intensifs après quarante jours de grève de la faim. Nous lui avons attribué le prix franco-allemand des droits de l'homme et de l'État de droit ; dans le cadre de la présidence française du G7, nous l'avons nommée au Conseil consultatif pour l'égalité entre les femmes et les hommes. Le Président de la République, comme moi à mon niveau, lors de chaque entretien avec les autorités iraniennes, rappelle notre volonté de la voir libérée.

M. François Cormier-Bouligeon. Très bien !

M. Jean-Yves Le Drian, ministre. Je vous remercie également d'avoir cité Fariba Adelkhah, notre compatriote franco-iranienne, condamnée à six ans de prison et détenue depuis plus d'un an en Iran, dont la condamnation, qui n'est fondée sur aucun élément sérieux, est purement politique et arbitraire. Il nous faut aussi nous mobiliser pour elle et, globalement, face à l'aggravation des violations des droits de l'homme en Iran, en particulier à la suite des manifestations de novembre 2019. Il faut le faire systématiquement au niveau diplomatique : dans chacune des enceintes où nous sommes amenés à parler, nous évoquons ces cas qui concernent l'Iran, comme nous le ferons dans les prochains jours dans le cadre de l'assemblée générale des Nations unies, qui se tiendra sous forme virtuelle. Les parlements aussi doivent se mobiliser, comme vous le faites aujourd'hui.
(*Applaudissements sur les bancs des groupes LaREM et MODEM.*)

Données clés

Auteur : [M. Rodrigue Kokouendo](#)

Circonscription : Seine-et-Marne (7^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 3317

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : Europe et affaires étrangères

Ministère attributaire : Europe et affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [23 septembre 2020](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du [23 septembre 2020](#)